

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

F1806

**L'effet d'une variation du montant de certains transferts du système socio-fiscal sur le niveau de vie : résultats sur 2016 à partir du modèle de microsimulation Ines
(Cahier de variantes)**

Maëlle Fontaine, Michaël Sicsic

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

*Série des documents de travail
de la Direction des statistiques démographiques et sociales*

n° F1806

**L'effet d'une variation du montant de certains transferts
du système socio-fiscal sur le niveau de vie : résultats sur
2016 à partir du modèle de microsimulation Ines
(Cahier de variantes)**

Maëlle Fontaine * et Michaël Sicsic **

Document de travail

Août 2018

* Insee, Division Études Sociales au moment de l'étude

** Insee, Division Études Sociales

Les auteurs remercient Laure Omalek, Marie Reynaud, Laurence Rioux et Antoine Sireyjol pour leur relecture et leurs commentaires sur des versions antérieures de ce document.

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'Insee et n'engagent que leurs auteurs.
Working-papers do not reflect the position of INSEE but only their authors' views.

L'effet d'une variation du montant de certains transferts sur le niveau de vie : résultats sur 2016 à partir du modèle de microsimulation Ines – Cahier de variantes

Résumé :

Le modèle de microsimulation Ines est utilisé pour simuler les effets sur le niveau de vie d'une variation du montant des principaux transferts en France. Plus précisément, sont simulées une hausse et une baisse exceptionnelles de respectivement 1 %, 3 % et 5 % ayant lieu le 1^{er} janvier 2016 du montant du revenu de solidarité active (RSA), du minimum vieillesse (Aspa), de l'allocation adulte handicapé (AAH), de la prime d'activité, de la base mensuelle des allocations familiales (Bmaf), du barème des allocations logement, des tranches du barème de l'impôt sur le revenu, et des taux de CSG et CRDS. Sont présentés les effets de ces variations sur les indicateurs d'inégalités et de pauvreté, le niveau de vie par décile des ménages, le revenu disponible total des ménages (et donc le coût ou gain budgétaire) et les variations des masses et des effectifs de bénéficiaires des différents transferts.

Mots-clés : mesures sociales ; mesures fiscales ; microsimulation ; évaluation de politique publique, redistribution, inégalité ;

Classification JEL : D31 ; H20 ; H23 ; H31 ; I38.

The effect of a change in the amount of some transfers on the standard of living: results for 2016 from the Ines microsimulation model

Abstract:

Ines microsimulation model is used to simulate the effects of a change in the amount of major transfers in France on standard of living. More precisely, an exceptional rise and fall of 1%, 3% and 5% taking place on 1st January 2016 are simulated for the amount of the *Revenu de solidarité active* (RSA), the minimum support for older people (Aspa) and disabled adult (AAH), the *Prime d'activité*, the monthly family allowance base (Bmaf), the housing allowance scale, the income tax rate brackets, and the CSG and CRDS tax rates. This article presents the effects of these variations on inequality and poverty indicators, household standard of living per decile, total household disposable income (and thus the cost or gain for budget), and changes in the amount of transfers and number of concerned households.

Keywords : social policies ; fiscal policies ; microsimulation ; public policy evaluation, redistribution, inequality.

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Le modèle Ines.....	5
2.1. Prélèvements et prestations simulés dans le modèle.....	5
2.2. Méthodologie.....	6
3. Méthodologie du cahier de variantes.....	7
3.1. Champ.....	7
3.2. Méthodologie.....	7
3.3. Variation des transferts simulée.....	8
4. Résultats.....	9
5. Conclusion.....	25
6. Bibliographie.....	25

1. Introduction

Le modèle de microsimulation *Ines* est développé conjointement par l'Insee, la Drees et la Cnaf¹. Il permet de simuler, sur barèmes, les différentes prestations auxquelles chaque ménage a droit et les impôts et prélèvements qu'il doit acquitter. Le modèle est utilisé pour réaliser des études sur la redistribution monétaire et la fiscalité, évaluer les effets redistributifs des mesures socio-fiscales récentes, ou encore produire différents indicateurs (estimations avancées du taux de pauvreté et des inégalités, dépenses nettes, fiches des programmes de qualité et efficience annexes au projet de loi de financement de la sécurité sociale - PLFSS, etc.).

Ce document de travail présente une nouvelle application du modèle *Ines* : un cahier de variantes qui indique, pour une variation donnée des paramètres d'un des différents transferts fiscaux et sociaux (RSA, autres minima sociaux, prime d'activité, impôt sur le revenu...), l'effet sur différentes variables d'intérêt (niveau de vie des ménages, indicateurs d'inégalités, taux de pauvreté, coût ou gain budgétaire...), en France métropolitaine. Cet exercice prend en compte toute la complexité du système socio-fiscal français, en particulier les effets croisés entre les différents transferts.

Il permet par exemple de connaître l'effet d'une hausse de 5 % du montant forfaitaire du RSA sur le taux de pauvreté (-0,1 point), l'intensité de la pauvreté (-0,9 point), les inégalités (-0,02 pour le rapport interdécile), le nombre de bénéficiaires (+107 000 ménages), ou encore le coût budgétaire (754 millions d'euros en 2016).

Les simulations décrites dans ce document de travail sont réalisées sur l'année 2016, mais pourront être mises à jour par la suite. Les résultats sont cohérents avec l'évaluation des effets *ex-post* des mesures socio-fiscales entrées en vigueur en 2016 publiée dans l'ouvrage *France, portrait social* (André *et al.*, 2017). La différence réside dans la nature de l'exercice : ici, les effets sont calculés à partir de mesures *ex-ante*, définies de façon théorique (hausse ou baisse de 1 %, 3 % ou 5 % des barèmes des transferts), et non de façon *ex-post*, sur des mesures réellement entrées en vigueur. Ces 6 différents scénarios rendent compte des nombreuses non-linéarités du système socio-fiscal français liées aux mécanismes d'éligibilité aux différents transferts et de calcul des montants associés. Ce cahier de variantes est le pendant au niveau microéconomique du cahier de variantes de mesures socio-fiscales *ex-ante* au niveau macroéconomique réalisé à partir du modèle macroéconométrique *Mesange* (Bardaji *et al.*, 2017).

Ce travail a aussi pour but de poursuivre la logique de mise à disposition du modèle *Ines* en libre accès (liens en bibliographie). Le code source du modèle a en effet été rendu public en juin 2016 et est utilisé depuis par d'autres organismes. Cependant, si le code source est public, les données utilisées ne le sont pas (elles sont néanmoins accessibles aux chercheurs) et le modèle est complexe à prendre en main (près de 150 programmes). La mise en ligne de ces variantes permet ainsi de diffuser et rendre plus faciles d'accès les résultats du modèle.

Ce document présente d'abord le modèle de microsimulation *Ines*, décrit ensuite la méthode employée pour produire le cahier de variantes et les précautions d'usage, puis donne les résultats, principalement sous forme de tableaux.

¹Et initialement par l'Insee et la Drees d'où le nom *Ines*, acronyme d'« Insee-Drees ».

2. Le modèle Ines

Le modèle Ines est adossé aux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee, qui comprennent une grande quantité d'informations sur les ménages et les individus qui les composent, ainsi que des données précises et fiables sur les revenus, issues des déclarations fiscales. Le modèle Ines simule, sur barèmes, les différentes prestations auxquelles chaque ménage a droit et les impôts et prélèvements qu'il doit acquitter. Il appréhende ainsi la diversité et la complexité des situations réelles des Français à partir d'un échantillon de plus de 50 000 ménages représentatifs de la population vivant en France métropolitaine, dans un logement ordinaire (logement non collectif).

La dernière version en date d'Ines simule la législation de l'année 2016 sur les données de l'année 2014, actualisées à l'aide des dernières données démographiques et économiques agrégées disponibles.

2.1. Prélèvements et prestations simulés dans le modèle

Le modèle *Ines* simule :

- les prélèvements sociaux et fiscaux directs : les cotisations sociales, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et l'impôt sur le revenu (IR) ;
- les prestations sociales autres que celles correspondant à des revenus de remplacement :
 - o les aides personnelles au logement ;
 - o les prestations familiales : allocations familiales (AF), complément familial, allocation de rentrée scolaire (ARS) et bourses du secondaire, prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et ses compléments (PreParE et complément libre choix du mode de garde - CMG), subventions publiques pour la garde d'enfants en crèches collectives et familiales, allocation de soutien familial (ASF) et allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
 - o les principaux minima sociaux : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation pour adulte handicapé (AAH) et ses compléments, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) ;
 - o l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
 - o la prime d'activité (PA) ;
 - o la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide à la complémentaire santé (ACS).

Les mécanismes d'éligibilité et le calcul des montants de ces différentes prestations sociales ne sont pas décrits dans cet article².

Les pensions de retraite et les allocations chômage (allocation d'aide au retour à l'emploi – ARE), dans la mesure où elles visent au remplacement d'un revenu d'activité, sont

² Pour plus de détails, se référer à « Minima sociaux et prestations sociales », Panoramas de la Drees, Juillet 2017 (voir bibliographie).

considérées comme des revenus de remplacement et ne sont pas simulées. Les principales omissions du modèle *Ines* concernent les taxes et aides locales (taxe foncière par exemple) et l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). La taxe d'habitation n'est pas simulée mais est présente dans les données et incluse dans le calcul du niveau de vie. Les prélèvements directs sur le patrimoine n'entrent pas non plus dans le champ d'analyse du modèle *Ines stricto sensu*. Les prélèvements indirects sont quant à eux simulés dans un module dédié adossé au modèle *Ines*.

2.2. Méthodologie

Le modèle *Ines* s'exécute sur une ERFS, source qui réunit les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi, les informations administratives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf), de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav) et de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), et le détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

La mise à jour annuelle du modèle *Ines* pour la législation de l'année N a lieu à l'été N+1. L'ERFS la plus récente disponible est alors celle relative aux revenus de l'année N-2 (par exemple l'enquête 2014 pour la législation 2016). On procède alors à un « vieillissement » de l'échantillon de l'enquête, initialement représentatif des ménages ordinaires de France métropolitaine en N-2, pour qu'il soit représentatif de ces mêmes ménages en N.

Ce vieillissement prend deux formes :

1. évolution des caractéristiques de la population par modification des pondérations. Par exemple, si le nombre de chômeurs a augmenté entre l'année N-2 et l'année N, on augmente le poids des chômeurs dans l'échantillon. Cette étape est réalisée à l'aide d'un calage sur marges ;
2. évolution du revenu des personnes. On applique des taux d'évolution différenciés à chaque type de revenu selon sa nature (revenus d'activité, du patrimoine, de remplacement), en mobilisant l'ensemble des informations conjoncturelles disponibles. On fait par exemple évoluer les salaires en mobilisant l'enquête Acemo de la Dares, qui permet de tenir compte de la catégorie socioprofessionnelle et du secteur d'activité de chacun des salariés.

Une fois cette procédure de vieillissement mise en œuvre, on impute certaines informations nécessaires au calcul des prestations et prélèvements mais qui ne sont pas disponibles ou sont incomplètes dans l'ERFS (mode de garde utilisé pour les enfants de moins de 6 ans, degré de handicap, etc.).

Enfin, on applique à chaque ménage les règles de calcul des différents transferts en tenant compte de sa composition, de l'activité de ses membres et de son revenu imposable. On mesure ainsi, pour chaque ménage de l'échantillon, son revenu avant prélèvements et prestations, le détail de ses prélèvements et prestations, et son niveau de vie.

Ines est un modèle dit « statique » : il ne tient pas compte des changements de comportement des ménages, par exemple en matière de fécondité ou de participation au marché du travail, que pourraient induire les évolutions des dispositions de la législation socio-fiscale.

3. Méthodologie du cahier de variantes

3.1. Champ

L'unité statistique d'étude est le ménage, qui est l'unité de référence pour la définition des niveaux de vie et l'unité statistique d'échantillonnage de l'ERFS³. Cette unité diffère de la notion de foyer fiscal utilisée notamment dans les chiffrages des projets de loi de finances (PLF) et autres chiffrages réalisés par la direction générale du Trésor et la direction de la Législation Fiscale. Elle diffère aussi de la notion de foyer pour l'attribution des prestations sociales⁴.

Le champ de l'étude est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine, dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu est positif ou nul. Il s'agit du même champ que les statistiques officielles sur les niveaux de vie publiées à partir de l'ERFS.

3.2. Méthodologie

L'exercice consiste à simuler des modifications exceptionnelles s'appliquant au 1^{er} janvier de l'année 2016, et à en évaluer les effets (en année pleine) sur le revenu disponible et le niveau de vie des ménages en 2016 par rapport à une situation contrefactuelle où la modification n'aurait pas eu lieu. Les revalorisations usuelles et exceptionnelles des barèmes ayant réellement eu lieu en 2016 sont prises en compte dans le contrefactuel.

Concrètement, on simule une variation exceptionnelle de respectivement -1 %, -3 %, -5 %, +1 %, +3 % et +5 % ayant lieu le 1^{er} janvier 2016. En effet, les effets ne sont pas linéaires du fait des nombreuses non-linéarités du système socio-fiscal. Les variations sont appliquées à différents paramètres suivant le transfert considéré. Le détail de ces paramètres est exposé dans la partie suivante.

Le modèle Ines fait des hypothèses sur le non-recours à certaines prestations. Pour ce faire, des non-recourants sont imputés aléatoirement. Certains traitements usuels d'Ines sont ajustés dans le cadre de la construction du cahier de variantes de manière à préserver une cohérence du recours entre les deux situations contrefactuelle et simulée.

Pour la prime d'activité (PA), le tirage des bénéficiaires est réalisé en rapprochant le nombre simulé de foyers éligibles à l'effectif de bénéficiaires, conduisant à un taux de non-recours de 30 %. Ce même taux est appliqué aux personnes qui deviennent éligibles à la PA suite à la hausse simulée de son montant forfaitaire (ou à la baisse d'autres prestations telles les prestations familiales entrant dans la base ressources de la PA)⁵.

Par ailleurs, toutes les personnes éligibles à la prime d'activité mais n'y recourant pas sont *de facto* considérées comme non-recourantes au RSA. Pour toutes les autres personnes éligibles au RSA, le modèle Ines suppose un plein recours au RSA afin de mieux coïncider aux cibles en termes de nombres de bénéficiaires⁶. En revanche, un taux de recours conventionnel de

³L'ERFS est la source de référence pour l'analyse des niveaux de vie et le calcul du taux de pauvreté en France.

⁴ Elle diffère également de la notion de famille au sens des allocations familiales et du RSA. Les statistiques de la Cnaf ne sont par conséquent pas non plus directement comparables.

⁵Et les recourants avant la hausse du montant forfaitaire de la prime d'activité sont les mêmes qu'après.

⁶En effet, le nombre d'éligibles au RSA est probablement sous-estimé dans l'ERFS et par suite dans le modèle Ines (cf. note de validation du modèle Ines, voir bibliographie), certains ménages très modestes (et donc bénéficiant des montants de RSA les plus importants) étant relativement mal repérés.

65 %⁷ est appliqué aux personnes qui deviennent éligibles au RSA suite à la hausse simulée du montant du RSA (ou à la baisse d'autres prestations entrant dans la base ressources du RSA). Les résultats sur le RSA sont donc conditionnés à cette hypothèse sur le recours et doivent être pris avec précaution. Ce taux de recours de 65 % est issu d'une enquête réalisée peu après la mise en place du RSA, et peut être questionné en 2016, après pleine montée en charge du dispositif. Cependant, si le recours est potentiellement sous-estimé pour les ménages initialement bénéficiaires, il est à l'inverse probablement sur-estimé pour les ménages nouveaux éligibles, car le montant de RSA auquel ils deviennent éligibles est très faible, ce qui incite moins à y recourir.

Les chiffrages qui suivent sont relatifs à la situation des ménages en 2016 et ont été simulés à partir du modèle Ines dit « figé 2016 » qui correspond à une version stabilisée du modèle.

3.3. Variation des transferts simulée

Concrètement, on simule une hausse et une baisse exceptionnelles de respectivement +1 %, +3 %, et +5 % ayant lieu le 1^{er} janvier 2016 pour les 8 catégories de transferts suivantes :

- 1- le montant garanti du revenu de solidarité active (RSA) ;
- 2- le montant garanti du minimum vieillesse (Aspa) ;
- 3- le montant garanti de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- 4- le montant forfaitaire servant de base au calcul de la prime d'activité (PA) ;
- 5- la base mensuelle des allocations familiales (Bmaf), de laquelle découlent ensuite les montants de la majorité des allocations familiales (AF, ARS, Paje, etc., cf. supra) ;
- 6- le barème des allocations logement (loyer plafond et forfait pour charge) ;
- 7- les tranches du barème de l'impôt sur le revenu (y compris décote et autres dispositifs liés à l'IR) ;
- 8- les taux de CSG et CRDS sur l'ensemble des revenus (une hausse de 5 % de chacun de ces taux appliqués aux revenus d'activité est équivalente à une hausse de 0,4 point de pourcentage de la somme de ces deux taux, de 0,33 point pour les revenus du chômage et des pensions de retraite compte tenu du taux réduit de CSG, et de 0,44 point pour les revenus du patrimoine).

Il convient de noter que les variations simulées ont des significations différentes suivant le transfert pris en compte. Ainsi, pour l'impôt sur le revenu par exemple, ce sont les tranches du barème qui subissent la variation, et non les taux marginaux d'imposition de chaque tranche, alors que pour la CSG et la CRDS, il s'agit des taux de prélèvements eux-mêmes.

⁷Ce taux correspond à celui calculé à partir de l'enquête Cnaf-Dares réalisée fin 2010, pour l'ensemble des personnes éligibles au RSA (Domingo 2012, voir bibliographie).

4. Résultats

Cette section présente, pour chaque transfert, les résultats complets des simulations sous forme de tableaux, ainsi qu'un paragraphe explicatif sur les résultats d'une hausse de 5 % de chaque transfert. À noter que les résultats obtenus à partir de moins de 50 observations (non pondérées) sont grisés (c'est par exemple le cas pour le minimum vieillesse dans les derniers déciles de niveau de vie) pour indiquer qu'ils ne sont probablement pas significatifs.

1. Variation du montant garanti du RSA

Une augmentation de 5 % du montant forfaitaire garanti par le RSA au 1^{er} janvier 2016 (égal à 528 euros mensuels en moyenne sur 2016, soit une hausse de 26,4 euros), en faisant l'hypothèse d'un taux de recours de 65 % pour les nouveaux éligibles (cf. supra) :

- augmente la masse de RSA versée de 8,5 %⁸ (8,8 % pour le premier dixième de la population ⁹), et le nombre de ménages bénéficiaires du RSA de 4,7 % (+107 000 ménages) ;
- augmente le revenu disponible des ménages de 754 millions d'euros, ce qui correspond au coût de la mesure pour les finances publiques ;
- augmente le niveau de vie des ménages du premier dixième de la population et initialement bénéficiaires du RSA de 2,8 %, de 1,4 % pour le 2^e et de 0,9 % pour le 3^e. Le niveau de vie médian des personnes initialement bénéficiaires augmente de 2,1 % et leur taux de pauvreté baisse de 0,9 point ;
- conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,1 point de pourcentage (le seuil de pauvreté étant stable), l'intensité de la pauvreté de 0,9 point, et à baisser le rapport interdécile de 0,02 et l'indice de Gini de 0,001¹⁰.

⁸ L'effet n'est pas de 5 % du fait de l'entrée de nouveaux bénéficiaires d'une part, et de la partie différentielle du RSA pour les personnes avec des faibles revenus d'activité d'autre part. Par exemple, une personne gagnant un quart de Smic en 2016 touche 174 euros de RSA par mois. Si le montant forfaitaire était 5 % plus élevé en 2016, cette personne toucherait 197 euros, soit 13 % de plus que sans augmentation du RSA. Il y a de plus un effet de composition (lié les nouveaux bénéficiaires n'ayant pas de RSA dans la situation contrefactuelle) qui conduit à une hausse différente de 5 %.

⁹ Le premier dixième de la population correspond aux 10 % des individus au niveau de vie le plus faible.

¹⁰ L'effet sur les inégalités est lié à une hausse du D1 de 0,5 % (le D1 est le niveau de vie en-deçà duquel on trouve 10 % des individus).

Tableau 1 : Effet d'une variation du montant forfaitaire du RSA

RSA	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION CONTREFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%	-3%	-1%	1%	3%	5%	
Variation de :							
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	-0,6%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,5%	
D2	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D3	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D4	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D7	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D8	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9/D1	0,02	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,02	
(100-S80)/S20	0,02	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,03	
Indice de Gini	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001	
Seuil de pauvreté à 60 %	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	
Intensité de la pauvreté (en point)	0,6	0,4	0,1	-0,2	-0,6	-0,9	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	-2,7%	-1,7%	-0,6%	0,5%	1,6%	2,8%	1 160
2e dixième de la population	-1,4%	-0,9%	-0,3%	0,3%	0,8%	1,4%	315
3e dixième de la population	-0,9%	-0,5%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,9%	221
4e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,7%	145
5e dixième de la population	-0,6%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,6%	105
6e dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,2%	0,4%	64
7e dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	71
8e dixième de la population	-0,4%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	69
9e dixième de la population	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	60
10e dixième de la population	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	57
Ensemble (ndv moyen)	-1,3%	-0,8%	-0,3%	0,3%	0,8%	1,3%	2 268
Niveau de vie médian	-2,0%	-1,0%	-0,5%	0,4%	1,2%	2,1%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,7	0,4	0,2	-0,2	-0,6	-0,9	
							Répartition initiale des masses versées
Masse de transfert versée par décile							
1er dixième de la population	-8,3%	-5,0%	-1,7%	1,7%	5,2%	8,8%	61%
2e dixième de la population	-9,4%	-5,7%	-2,0%	1,9%	5,8%	9,8%	12%
3e dixième de la population	-7,4%	-4,5%	-1,6%	1,4%	4,5%	7,6%	7%
4e dixième de la population	-7,0%	-4,1%	-1,4%	1,4%	4,3%	7,4%	5%
5e dixième de la population	-6,6%	-4,0%	-1,3%	1,4%	4,1%	7,0%	4%
6e dixième de la population	-7,9%	-5,3%	-2,7%	-0,1%	2,5%	5,2%	2%
7e dixième de la population	-6,5%	-4,0%	-1,5%	1,4%	4,1%	6,8%	3%
8e dixième de la population	-6,8%	-4,1%	-1,4%	1,4%	4,1%	6,9%	2%
9e dixième de la population	-6,2%	-3,8%	-1,3%	1,2%	3,9%	6,3%	2%
10e dixième de la population	-6,5%	-3,9%	-1,3%	1,3%	3,9%	6,7%	2%
Ensemble	-8,1%	-4,9%	-1,7%	1,6%	5,0%	8,5%	100%
							Répartition initiale des ménages concernés
Effectifs de ménages bénéficiaires du transfert							
1er dixième de la population	-3,7%	-2,6%	-0,9%	0,4%	2,0%	5,3%	51%
2e dixième de la population	-7,0%	-4,4%	-1,6%	1,9%	3,3%	6,2%	14%
3e dixième de la population	-7,1%	-3,9%	-2,2%	0,0%	0,9%	2,3%	10%
4e dixième de la population	-2,5%	-0,3%	-0,3%	0,6%	3,6%	5,7%	6%
5e dixième de la population	-1,6%	0,0%	0,0%	0,5%	2,6%	3,5%	5%
6e dixième de la population	-4,9%	-2,4%	-1,0%	-0,1%	1,0%	2,2%	3%
7e dixième de la population	-4,4%	-3,3%	-3,3%	0,9%	0,9%	1,9%	3%
8e dixième de la population	-2,1%	-1,2%	0,0%	0,0%	0,7%	1,2%	3%
9e dixième de la population	-1,7%	-1,1%	-1,1%	0,0%	3,2%	3,2%	3%
10e dixième de la population	-4,9%	-2,4%	-0,9%	0,7%	2,9%	4,9%	3%
Ensemble	-4,3%	-2,6%	-1,1%	0,6%	2,2%	4,7%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	-97	-59	-26	13	49	107	
Coût /gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	-441	-266	-89	91	277	469	
2e dixième de la population	-102	-62	-21	22	69	120	
3e dixième de la population	-59	-33	-11	9	30	51	
4e dixième de la population	-33	-19	-6	6	19	34	
5e dixième de la population	-26	-18	-4	4	13	22	
6e dixième de la population	-15	-9	-4	0	4	8	
7e dixième de la population	-14	-9	-3	3	9	15	
8e dixième de la population	-12	-7	-2	2	7	12	
9e dixième de la population	-11	-6	-2	2	7	11	
10e dixième de la population	-12	-7	-2	2	7	12	
Ensemble	-725	-436	-146	142	442	754	

Note de lecture : Une augmentation de 5 % du montant du RSA au 1er janvier 2016 conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,1 point de pourcentage, et à baisser l'indice de Gini de 0,001.

Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ihes 2016

2. Variation du montant forfaitaire du minimum vieillesse

Une augmentation de 5 % du montant du minimum vieillesse (MV, égal à 801 euros mensuels, soit une hausse de 40 euros) au 1^{er} janvier 2016 :

- augmente la masse de MV versée de 13,1 % (19,4 % pour le 1^{er} dixième de population), et le nombre de bénéficiaires de 11,2 % (+83 000 ménages) ;
- augmente le revenu disponible total des ménages de 374 millions d'euros¹¹, ce qui correspond au coût de la mesure pour les finances publiques ;
- augmente le niveau de vie des ménages du 1^{er} dixième de population et initialement bénéficiaires du MV de 4,6 %, de 3,6 % pour le 2^e et de 2,0 % pour le 3^e. Le niveau de vie médian des personnes initialement bénéficiaires augmente de 3,5 % et leur taux de pauvreté baisse de 5,7 points ;
- conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,1 point de pourcentage, l'intensité de la pauvreté de 0,5 point, et à baisser le ratio interdécile de 0,01.

¹¹Ce montant serait de 408 millions d'euros si on augmente aussi l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité).

Tableau 2 : Effet d'une variation du montant du minimum vieillesse

Minimum Vieillesse	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION CONTREFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%	-3%	-1%	1%	3%	5%	
Variation de :							
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	
D2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D3	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D4	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D7	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D8	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9/D1	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	
(100-S80)/S20	0,01	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,02	
Indice de Gini	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Seuil de pauvreté à 60 %	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	
Intensité de la pauvreté (en point)	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,5	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	-4,2%	-2,6%	-0,9%	0,9%	2,8%	4,6%	248
2e dixième de la population	-3,4%	-2,1%	-0,7%	0,7%	2,2%	3,6%	263
3e dixième de la population	-1,9%	-1,2%	-0,4%	0,4%	1,2%	2,0%	48
4e dixième de la population	-1,2%	-0,7%	-0,2%	0,3%	0,8%	1,3%	47
5e dixième de la population	-0,8%	-0,5%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,9%	57
6e dixième de la population	-0,6%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,6%	43
7e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,2%	0,5%	0,8%	15
8e dixième de la population	-0,4%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	11
9e dixième de la population	-0,4%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	6
10e dixième de la population	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	2
Ensemble (ndv moyen)	-2,5%	-1,5%	-0,5%	0,5%	1,6%	2,7%	741
Niveau de vie médian	-2,7%	-1,7%	-0,6%	0,7%	2,0%	3,5%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	9,4	5,2	2,1	-1,4	-3,6	-5,7	
							Répartition initiale des masses versées
Masse de transfert versée par décile							
1er dixième de la population	-16,1%	-10,0%	-3,5%	3,6%	11,3%	19,4%	27%
2e dixième de la population	-12,1%	-7,4%	-2,5%	2,6%	7,9%	13,5%	38%
3e dixième de la population	-12,7%	-7,9%	-2,7%	2,8%	8,8%	15,2%	7%
4e dixième de la population	-7,6%	-4,6%	-1,6%	1,6%	4,9%	8,3%	8%
5e dixième de la population	-6,1%	-3,7%	-1,3%	1,3%	3,9%	6,5%	8%
6e dixième de la population	-3,9%	-2,4%	-0,8%	0,8%	2,5%	4,2%	7%
7e dixième de la population	-6,6%	-3,9%	-1,3%	1,4%	4,3%	7,1%	2%
8e dixième de la population	-4,4%	-2,6%	-0,9%	0,9%	2,8%	4,8%	2%
9e dixième de la population	-4,8%	-3,0%	-1,1%	1,2%	3,5%	5,8%	1%
10e dixième de la population	-3,8%	-2,3%	-0,8%	1,0%	3,3%	5,6%	0%
Ensemble	-11,4%	-7,0%	-2,4%	2,5%	7,7%	13,1%	100%
							Répartition initiale des ménages concernés
Effectifs de ménages bénéficiaires du transfert							
1er dixième de la population	-18,2%	-11,6%	-3,6%	2,9%	9,5%	16,4%	34%
2e dixième de la population	-10,3%	-6,1%	-1,4%	2,4%	7,2%	11,0%	36%
3e dixième de la population	-12,3%	-8,6%	-2,5%	5,0%	8,8%	14,4%	6%
4e dixième de la population	-4,9%	-3,7%	-1,1%	1,9%	4,7%	6,7%	6%
5e dixième de la population	-5,1%	-1,3%	0,0%	0,1%	1,5%	1,5%	8%
6e dixième de la population	-2,6%	-1,9%	-1,0%	0,0%	1,5%	3,4%	6%
7e dixième de la population	-5%	-5%	-5%	0%	0%	0%	2%
8e dixième de la population	-1%	-1%	-1%	0%	6%	6%	1%
9e dixième de la population	-15%	-10%	-10%	0%	0%	0%	1%
10e dixième de la population	0%	0%	0%	22%	22%	22%	0%
Ensemble	-11,7%	-7,3%	-2,2%	2,3%	7,0%	11,2%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	-86	-54	-17	17	52	83	
Coût /gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	-123	-77	-27	28	86	148	
2e dixième de la population	-131	-80	-27	28	85	146	
3e dixième de la population	-23	-15	-5	5	16	28	
4e dixième de la population	-17	-10	-3	4	11	19	
5e dixième de la population	-15	-9	-3	3	10	16	
6e dixième de la population	-11	-8	-4	0	3	7	
7e dixième de la population	-5	-3	-1	-1	3	5	
8e dixième de la population	-3	-2	-1	0	2	3	
9e dixième de la population	-2	-1	0	0	1	2	
10e dixième de la population	-1	0	0	0	0	1	
Ensemble	-329	-204	-72	69	218	374	

Note de lecture: Une augmentation de 5 % du montant du minimum vieillesse (MV) au 1er janvier 2016 conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,1 point de pourcentage.

Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ines 2016

3. Variation du montant forfaitaire l'allocation adulte handicapé

Une augmentation de 5 % du montant de l'allocation adulte handicapé (AAH, égal à 808 euros mensuels, soit une hausse de 40 euros) au 1^{er} janvier 2016 :

- augmente la masse d'AAH versée de 6,5 % (4,9 % pour le 1^{er} dixième de population), le nombre de bénéficiaires de 1,4 % (+13 000 ménages) ;
- augmente le revenu disponible total des ménages de 522 millions d'euros, ce qui correspond au coût de la mesure pour les finances publiques ;
- augmente le niveau de vie des ménages du 1^{er} dixième de population et initialement bénéficiaires de l'AAH de 3,1 %, et de 3,0 % pour le 2^e. Le niveau de vie médian des personnes initialement bénéficiaires augmente de 2,2 % et leur taux de pauvreté baisse de 0,8 point ;
- conduit à baisser très légèrement le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française (de 0,01 point de pourcentage), et laisse stable l'indice de Gini.

Tableau 3 : Effet d'une variation du montant de l'allocation adulte handicapé

Allocation adulte handicapé	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION CONTREFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%	-3%	-1%	1%	3%	5%	
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D2	-0,2%	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	
D3	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
D4	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D5	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D7	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D8	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9/D1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(100-S80)/S20	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	
Indice de Gini	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
Seuil de pauvreté à 60 %	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,01	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,01	
Intensité de la pauvreté (en point)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	-2,9%	-1,8%	-0,6%	0,6%	1,8%	3,1%	78
2e dixième de la population	-3,0%	-1,8%	-0,6%	0,6%	1,8%	3,0%	144
3e dixième de la population	-2,7%	-1,6%	-0,6%	0,5%	1,6%	2,7%	202
4e dixième de la population	-2,2%	-1,4%	-0,5%	0,5%	1,4%	2,4%	131
5e dixième de la population	-2,3%	-1,3%	-0,4%	0,4%	1,3%	2,2%	116
6e dixième de la population	-1,9%	-1,1%	-0,4%	0,4%	1,1%	1,9%	82
7e dixième de la population	-1,7%	-1,1%	-0,3%	0,3%	1,0%	1,7%	48
8e dixième de la population	-1,5%	-0,9%	-0,3%	0,3%	0,9%	1,5%	47
9e dixième de la population	-1,0%	-0,6%	-0,2%	0,2%	0,6%	1,0%	31
10e dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	14
Ensemble (ndv moyen)	-2,2%	-1,3%	-0,4%	0,4%	1,3%	2,2%	893
Niveau de vie médian	-1,8%	-1,2%	-0,4%	0,5%	1,3%	2,2%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	1,2	0,7	0,5	-0,1	-0,3	-0,8	
							Répartition initiale des masses versées
Masse de transfert versée par décile							
1er dixième de la population	-4,8%	-2,8%	-1,0%	1,0%	3,0%	4,9%	9%
2e dixième de la population	-5,1%	-3,1%	-1,0%	1,0%	3,0%	5,1%	17%
3e dixième de la population	-5,9%	-3,5%	-1,2%	1,2%	3,6%	6,0%	22%
4e dixième de la population	-8,2%	-5,0%	-1,6%	1,9%	5,1%	8,3%	13%
5e dixième de la population	-7,2%	-4,2%	-1,4%	1,4%	4,2%	7,1%	13%
6e dixième de la population	-7,2%	-4,3%	-1,5%	1,4%	4,3%	7,2%	9%
7e dixième de la population	-7,3%	-4,4%	-1,5%	1,5%	4,4%	7,3%	6%
8e dixième de la population	-7,7%	-4,7%	-1,6%	1,7%	5,0%	8,5%	5%
9e dixième de la population	-5,7%	-3,4%	-1,1%	1,1%	3,5%	5,8%	4%
10e dixième de la population	-5,8%	-3,5%	-1,2%	1,2%	3,5%	5,8%	2%
Ensemble	-6,4%	-3,9%	-1,3%	1,3%	3,9%	6,5%	100%
							Répartition initiale des ménages concernés
Effectifs de ménages bénéficiaires du transfert							
1er dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9%
2e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	16%
3e dixième de la population	-0,6%	-0,6%	0,0%	0,0%	0,4%	0,9%	23%
4e dixième de la population	-2,3%	-0,9%	-0,3%	0,4%	0,4%	0,8%	15%
5e dixième de la population	-2,7%	-0,9%	0,0%	0,5%	1,8%	2,8%	13%
6e dixième de la population	-2,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	9%
7e dixième de la population	-2,9%	-2,9%	0,0%	0,0%	2,9%	2,9%	5%
8e dixième de la population	-7,8%	-3,4%	-1,0%	1,7%	3,6%	5,2%	5%
9e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%	1,4%	3%
10e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2%
Ensemble	-1,6%	-0,7%	-0,1%	0,2%	0,9%	1,4%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	-14	-6	-1	2	8	13	
Coût/gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	-34	-21	-7	6	21	36	
2e dixième de la population	-71	-43	-14	15	43	72	
3e dixième de la population	-104	-62	-21	20	64	106	
4e dixième de la population	-83	-52	-17	20	54	88	
5e dixième de la population	-76	-44	-15	15	46	76	
6e dixième de la population	-55	-34	-13	8	29	50	
7e dixième de la population	-35	-21	-7	7	21	35	
8e dixième de la population	-32	-20	-7	7	20	34	
9e dixième de la population	-18	-11	-4	4	11	18	
10e dixième de la population	-7	-4	-1	1	4	7	
Ensemble	-515	-311	-105	104	313	522	
Note de lecture: Une augmentation de 5 % du montant de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 1er janvier 2016 conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,01 point de pourcentage.							
Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ines 2016							

4. Variation du montant forfaitaire de la prime d'activité

Une augmentation de 5 % du montant forfaitaire (égal à 525 euros mensuels en 2016, soit une hausse de 26 euros mensuels) de la prime d'activité (PA) au 1^{er} janvier 2016 :

- augmente la masse de PA versée de 21,1 %¹² (13,0 % pour le 1^{er} dixième de population), le nombre de bénéficiaires de 12,7 % (+359 000 ménages) ;
- augmente le revenu disponible total des ménages de 940 millions d'euros, ce qui correspond au coût de la mesure pour les finances publiques ;
- augmente le niveau de vie des ménages du 1^{er} dixième de population et initialement bénéficiaires de la PA de 1,3 %, et de 1,7 % pour le 2^e. Le niveau de vie médian des personnes initialement bénéficiaires augmente de 1,6 % et leur taux de pauvreté baisse de 2,2 points ;
- conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,3 point de pourcentage (mais à augmenter l'intensité de la pauvreté de 0,3 point¹³), et à baisser le rapport interdécile de 0,02 et l'indice de Gini de 0,001.

¹² L'effet est très supérieur à 5 % du fait de l'entrée de nouveaux bénéficiaires d'une part, et de la dégressivité de la prime d'activité. Ce dernier effet est illustré dans l'exemple suivant. Une personne gagnant un Smic en 2016 touche 138 euros de prime d'activité par mois. Si le montant forfaitaire était 5 % plus élevé en 2016, cette personne toucherait 167 euros, soit 22 % de plus que sans augmentation de la prime d'activité.

¹³ L'intensité de la pauvreté augmente du fait de la hausse du seuil de pauvreté.

Tableau 4 : Effet d'une variation du montant forfaitaire de la prime d'activité

Prime d'activité	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION CONTREFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%	-3%	-1%	1%	3%	5%	
Variation de :							
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	-0,6%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,7%	
D2	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	
D3	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	
D4	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D5	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D7	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D8	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9/D1	0,02	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,02	
(100-S80)/S20	0,01	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,02	
Indice de Gini	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001	
Seuil de pauvreté à 60 %	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,2	0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	
Intensité de la pauvreté (en point)	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	-1,4%	-0,8%	-0,3%	0,3%	0,8%	1,3%	532
2e dixième de la population	-1,6%	-1,0%	-0,3%	0,3%	1,0%	1,7%	752
3e dixième de la population	-1,5%	-0,9%	-0,3%	0,3%	0,9%	1,5%	571
4e dixième de la population	-1,1%	-0,7%	-0,3%	0,2%	0,7%	1,2%	323
5e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,7%	175
6e dixième de la population	-0,6%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	145
7e dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	99
8e dixième de la population	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	100
9e dixième de la population	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	80
10e dixième de la population	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	61
Ensemble (ndv moyen)	-1,0%	-0,6%	-0,2%	0,2%	0,6%	1,0%	2 839
Niveau de vie médian	-1,4%	-1,0%	-0,3%	0,3%	1,0%	1,6%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	2,0	1,2	0,3	-0,7	-1,5	-2,2	
							Répartition initiale des masses versées
Masse de transfert versée par décile							
1er dixième de la population	-12,8%	-7,7%	-2,6%	2,7%	7,9%	13,0%	25%
2e dixième de la population	-19,7%	-12,1%	-4,0%	4,3%	13,1%	21,8%	30%
3e dixième de la population	-23,7%	-14,9%	-5,0%	5,1%	16,1%	27,9%	18%
4e dixième de la population	-23,6%	-14,9%	-5,2%	5,9%	18,6%	33,3%	9%
5e dixième de la population	-18,6%	-11,2%	-3,9%	4,3%	11,8%	21,6%	5%
6e dixième de la population	-18,1%	-11,2%	-4,0%	3,9%	11,8%	20,0%	4%
7e dixième de la population	-16,7%	-10,2%	-3,3%	3,4%	11,2%	19,3%	3%
8e dixième de la population	-15,9%	-9,6%	-3,3%	3,4%	10,2%	17,5%	3%
9e dixième de la population	-10,6%	-5,8%	-2,5%	2,7%	8,0%	13,9%	2%
10e dixième de la population	-11,7%	-7,0%	-2,3%	2,3%	6,8%	11,9%	2%
Ensemble	-18,4%	-11,3%	-3,8%	4,0%	12,4%	21,1%	100%
							Répartition initiale des ménages concernés
Effectifs de ménages bénéficiaires du transfert							
1er dixième de la population	-5,0%	-2,5%	-0,8%	1,9%	4,6%	5,6%	19%
2e dixième de la population	-9,5%	-4,6%	-0,8%	2,5%	5,9%	7,6%	26%
3e dixième de la population	-11,9%	-6,8%	-1,8%	2,2%	7,9%	14,4%	20%
4e dixième de la population	-20,5%	-10,5%	-3,2%	6,6%	19,2%	33,7%	11%
5e dixième de la population	-10,9%	-5,8%	-2,4%	3,3%	8,3%	16,5%	6%
6e dixième de la population	-9,8%	-6,8%	-2,5%	1,5%	7,0%	10,1%	5%
7e dixième de la population	-9,5%	-5,0%	-1,1%	2,3%	9,2%	17,6%	3%
8e dixième de la population	-6,6%	-2,7%	-1,0%	1,8%	4,7%	11,3%	4%
9e dixième de la population	-6,8%	-1,9%	-1,4%	2,3%	6,0%	8,7%	3%
10e dixième de la population	-9,1%	-1,8%	0,0%	0,7%	0,0%	3,1%	2%
Ensemble	-10,3%	-5,3%	-1,5%	2,7%	7,7%	12,7%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	-292	-151	-43	77	219	359	
Coût/gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	-126	-80	-27	28	86	140	
2e dixième de la population	-263	-161	-54	59	178	295	
3e dixième de la population	-186	-117	-39	40	128	222	
4e dixième de la population	-90	-58	-20	24	75	134	
5e dixième de la population	-36	-23	-7	9	25	47	
6e dixième de la population	-31	-21	-9	5	19	33	
7e dixième de la population	-22	-13	-4	5	15	25	
8e dixième de la population	-18	-10	-4	4	11	19	
9e dixième de la population	-10	-5	-3	3	8	15	
10e dixième de la population	-9	-6	-2	2	5	10	
Ensemble	-790	-494	-169	178	550	940	

Note de lecture: Une augmentation de 5 % du montant forfaitaire (525 euros en 2016) de la prime d'activité (PA) au 1er janvier 2016 conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,3 point de pourcentage, et à baisser l'indice de Gini de 0,001.

Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ines 2016

5. Variation du montant forfaitaire de la Base mensuelle des allocations familiales

Une augmentation de 5 % du montant de la Base mensuelle des allocations familiales (Bmaf, 407 euros mensuels en 2016, soit une hausse de 34 euros) au 1^{er} janvier 2016 :

- augmente la masse de prestations familiales versée de 4,1 % (4,3 % pour le 1^{er} dixième de population), et n'affecte pas le nombre de bénéficiaires ;
- augmente le revenu disponible total des ménages de 833 millions d'euros, ce qui correspond au coût de la mesure pour les finances publiques ;
- augmente le niveau de vie des ménages des 2 premiers dixième de la population et initialement bénéficiaires de prestations familiales de 0,5 %. Le niveau de vie médian des personnes initialement bénéficiaires augmente de 0,4 % et leur taux de pauvreté baisse de 0,3 point ;
- conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,1 point de pourcentage, et à baisser l'indice de Gini de 0,001.

Tableau 5 : Effet d'une variation de la Base mensuelle des allocations familiales (Bmaf)

Base mensuelle des allocations familiales	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION CONTREFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%	-3%	-1%	1%	3%	5%	
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	
D2	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,3%	
D3	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	
D4	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	
D5	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
D6	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
D7	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	
D8	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9/D1	0,01	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,01	
(100-S80)/S20	0,08	0,07	0,07	0,00	0,00	-0,01	
Indice de Gini	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001	
Seuil de pauvreté à 60 %	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	
Intensité de la pauvreté (en point)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	995
2e dixième de la population	-0,4%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	897
3e dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	834
4e dixième de la population	-0,4%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	733
5e dixième de la population	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	696
6e dixième de la population	-0,3%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	668
7e dixième de la population	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	636
8e dixième de la population	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	545
9e dixième de la population	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	427
10e dixième de la population	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	376
Ensemble (ndv moyen)	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	6 808
Niveau de vie médian	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,2%	0,3%	0,4%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,3	0,2	0,1	-0,1	-0,2	-0,3	
							Répartition initiale des masses versées
Masse de transfert versée par décile							
1er dixième de la population	-3,5%	-2,6%	-0,9%	0,9%	2,6%	4,3%	20,2%
2e dixième de la population	-3,9%	-2,5%	-0,8%	0,8%	2,5%	4,2%	17,5%
3e dixième de la population	-4,9%	-2,5%	-0,8%	0,8%	2,5%	4,2%	13,5%
4e dixième de la population	-3,9%	-2,5%	-0,8%	0,8%	2,5%	4,1%	11,4%
5e dixième de la population	-4,0%	-2,3%	-0,8%	0,8%	2,3%	3,9%	10,1%
6e dixième de la population	-4,5%	-2,3%	-0,8%	0,7%	2,3%	3,8%	8,6%
7e dixième de la population	-4,0%	-2,2%	-0,7%	0,7%	2,2%	3,6%	7,7%
8e dixième de la population	-4,6%	-2,3%	-0,8%	0,8%	2,3%	3,8%	5,7%
9e dixième de la population	-4,4%	-2,7%	-0,9%	0,9%	2,7%	4,5%	3,4%
10e dixième de la population	-4,5%	-2,9%	-1,0%	1,0%	2,9%	4,9%	2,0%
Ensemble	-4,1%	-2,5%	-0,8%	0,8%	2,5%	4,1%	100%
							Répartition initiale des ménages concernés
Effectifs de ménages bénéficiaires du transfert							
1er dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	15%
2e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	13%
3e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12%
4e dixième de la population	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11%
5e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	10%
6e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	10%
7e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9%
8e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8%
9e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6%
10e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6%
Ensemble	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Coût /gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	-96	-63	-21	21	66	110	
2e dixième de la population	-124	-80	-26	27	82	136	
3e dixième de la population	-138	-75	-25	25	74	123	
4e dixième de la population	-110	-66	-22	22	66	110	
5e dixième de la population	-100	-57	-19	19	57	97	
6e dixième de la population	-98	-50	-19	13	44	76	
7e dixième de la population	-76	-41	-14	13	41	68	
8e dixième de la population	-64	-32	-11	10	31	52	
9e dixième de la population	-36	-23	-7	8	22	37	
10e dixième de la population	-22	-14	-5	5	14	24	
Ensemble	-865	-502	-169	163	498	833	

Note de lecture: Une augmentation de 5 % du montant de la Base mensuelle des Allocations Familiales (Bmaf, 407 euros mensuels en 2016) au 1er janvier 2016 conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,1 point de pourcentage, et à baisser le rapport interdécile de 0,01.

Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ines 2016

6. Variation du barème des allocations logement

Une augmentation de 5 % du barème des allocations logement (AL) au 1^{er} janvier 2016 :

- augmente la masse d'AL versée de 5,6 % (4,0 % pour le 1^{er} dixième), et le nombre de bénéficiaires de 1,9 % (+111 000 ménages éligibles) ;
- augmente le revenu disponible total des ménages de 789 millions d'euros, ce qui correspond au coût de la mesure pour les finances publiques ;
- augmente le niveau de vie des ménages du 1^{er} dixième de population et initialement bénéficiaires des AL de 1,1 %, et de 0,8 % pour le 2^e dixième. Le niveau de vie médian des personnes initialement bénéficiaires augmente de 0,6 % et leur taux de pauvreté baisse de 1,0 point ;
- conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,2 point de pourcentage, et à baisser l'indice de Gini de 0,001.

Tableau 6 : Effet d'une variation du barème des allocations logement

Allocations logement (AL)	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION COUNTERFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%	-3%	-1%	1%	3%	5%	
Variation de :							
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	-0,4%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	
D2	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%	
D3	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
D4	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D6	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D7	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D8	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D9/D1	0,01	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,01	
(100-S80)/S20	0,03	0,02	0,00	-0,01	-0,01	-0,02	
Indice de Gini	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001	
Seuil de pauvreté à 60 %	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	
Intensité de la pauvreté (en point)	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,0	-0,1	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	-1,2%	-0,7%	-0,2%	0,2%	0,7%	1,1%	1 815
2e dixième de la population	-0,8%	-0,5%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,8%	1 704
3e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,7%	1 118
4e dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	497
5e dixième de la population	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	259
6e dixième de la population	-0,4%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	149
7e dixième de la population	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	80
8e dixième de la population	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	44
9e dixième de la population	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	32
10e dixième de la population	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	13
Ensemble (ndv moyen)	-0,8%	-0,5%	-0,1%	0,2%	0,4%	0,7%	5 710
Niveau de vie médian	-0,8%	-0,5%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,6%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,9	0,6	0,2	-0,2	-0,6	-1,0	
							Répartition initiale des masses versées
Masse de transfert versée par décile							
1er dixième de la population	-4,3%	-2,5%	-0,8%	0,9%	2,5%	4,0%	43%
2e dixième de la population	-6,3%	-3,7%	-1,2%	1,2%	3,6%	6,0%	28%
3e dixième de la population	-8,0%	-4,7%	-1,5%	1,6%	4,8%	8,0%	14%
4e dixième de la population	-8,2%	-5,0%	-1,6%	1,7%	4,9%	8,2%	6%
5e dixième de la population	-6,2%	-3,7%	-1,2%	1,3%	3,8%	6,5%	4%
6e dixième de la population	-5,4%	-3,3%	-1,0%	1,1%	3,2%	5,3%	2%
7e dixième de la population	-5,4%	-3,2%	-1,0%	1,1%	3,3%	5,3%	1%
8e dixième de la population	-5,1%	-3,0%	-0,9%	1,1%	3,1%	5,2%	1%
9e dixième de la population	-6,4%	-3,6%	-1,2%	1,2%	3,5%	5,6%	0%
10e dixième de la population	-1,5%	-0,9%	-0,3%	0,3%	0,9%	2,0%	0%
Ensemble	-5,7%	-3,4%	-1,1%	1,2%	3,4%	5,6%	100,0%
							Répartition initiale des ménages concernés
Effectifs de ménages bénéficiaires du transfert							
1er dixième de la population	-0,4%	-0,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	32%
2e dixième de la population	-2,6%	-1,5%	-0,4%	0,2%	0,5%	1,3%	30%
3e dixième de la population	-4,6%	-1,9%	-0,6%	0,8%	2,3%	4,0%	20%
4e dixième de la population	-6,7%	-4,9%	-1,1%	0,8%	2,6%	4,4%	9%
5e dixième de la population	-3,4%	-2,0%	-1,0%	0,6%	2,3%	4,9%	5%
6e dixième de la population	-3,5%	-2,4%	0,0%	0,2%	0,5%	2,4%	3%
7e dixième de la population	-3,1%	-2,6%	-0,6%	0,6%	1,1%	1,9%	1%
8e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	1,6%	1%
9e dixième de la population	-5,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1%
10e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,7%	0%
Ensemble	-2,7%	-1,5%	-0,4%	0,3%	1,0%	1,9%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	-154	-85	-21	19	58	111	
Coût /gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	-272	-161	-49	56	158	259	
2e dixième de la population	-244	-145	-46	48	141	234	
3e dixième de la population	-155	-92	-30	31	94	157	
4e dixième de la population	-66	-41	-13	14	41	68	
5e dixième de la population	-37	-22	-7	7	22	38	
6e dixième de la population	-20	-13	-6	1	8	15	
7e dixième de la population	-9	-5	-2	2	6	9	
8e dixième de la population	-5	-3	-1	1	3	5	
9e dixième de la population	-3	-2	-1	1	2	3	
10e dixième de la population	0	0	0	0	0	0	
Ensemble	-812	-484	-155	162	475	789	

Note de lecture: Une augmentation de 5 % du barème des allocations logement (AL) au 1er janvier 2016 conduit à baisser le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,2 point de pourcentage, et à baisser l'indice de Gini de 0,001.

Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ines 2016

7. Variation du niveau des tranches de l'impôt sur le revenu

Une augmentation de 5 % des tranches de l'impôt sur le revenu (IR) au 1^{er} janvier 2016 :

- baisse la masse d'impôt versée par les ménages de 6,8 %, et le nombre de ménages imposés de 7,3 % (-1 043 000 ménages) ;
- augmente le revenu disponible total des ménages de 4,8 milliards d'euros, ce qui correspond au coût de la mesure pour les finances publiques ;
- augmente le niveau de vie médian des personnes assujetties à l'IR de 0,5 % dans la situation initiale (contrefactuel) ;
- augmente le niveau de vie médian dans l'ensemble de la population française de 0,4 %, le seuil de pauvreté de 0,4 %, et en conséquence le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,2 point de pourcentage.

Tableau 7 : Effet d'une variation du barème (niveau des tranches) de l'impôt sur le revenu

Impôt sur le revenu (IR)	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION CONTREFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%	-3%	-1%	1%	3%	5%	
Variation de :							
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D2	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
D3	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	
D4	-0,4%	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,3%	
D5	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	
D6	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,6%	
D7	-0,6%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	
D8	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	
D9	-0,8%	-0,5%	-0,1%	0,2%	0,4%	0,7%	
D9/D1	-0,02	-0,01	0,00	0,01	0,01	0,02	
(100-S80)/S20	-0,03	-0,02	-0,01	0,01	0,02	0,03	
Indice de Gini	-0,001	-0,001	0,000	0,000	0,001	0,001	
Seuil de pauvreté à 60 %	-0,5%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2	
Intensité de la pauvreté (en point)	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	-1,6%	-0,9%	-0,3%	0,3%	1,0%	1,6%	18
2e dixième de la population	-0,8%	-0,5%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,8%	86
3e dixième de la population	-0,9%	-0,5%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,8%	226
4e dixième de la population	-0,9%	-0,6%	-0,2%	0,2%	0,6%	0,9%	864
5e dixième de la population	-0,8%	-0,5%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,8%	1 339
6e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,7%	1 771
7e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,7%	2 227
8e dixième de la population	-0,6%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,6%	2 489
9e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,6%	2 623
10e dixième de la population	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,7%	2 687
Ensemble (ndv moyen)	-0,7%	-0,4%	-0,1%	0,1%	0,4%	0,7%	14 330
Niveau de vie médian	-0,6%	-0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,5%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
							Répartition des masses versées
Masse de transfert prélevée par décile							
1er dixième de la population	4,1%	2,1%	0,7%	-0,5%	-0,9%	-3,1%	0%
2e dixième de la population	28,3%	16,0%	4,9%	-4,9%	-14,0%	-20,9%	0%
3e dixième de la population	38,2%	20,7%	6,4%	-5,8%	-15,3%	-23,7%	0%
4e dixième de la population	33,6%	19,3%	6,2%	-5,9%	-16,5%	-25,9%	1%
5e dixième de la population	29,8%	17,0%	5,5%	-5,2%	-14,8%	-23,5%	2%
6e dixième de la population	22,4%	13,1%	4,2%	-4,1%	-12,1%	-19,6%	3%
7e dixième de la population	14,9%	8,9%	3,0%	-2,9%	-8,8%	-14,4%	6%
8e dixième de la population	10,0%	5,9%	1,9%	-1,9%	-5,6%	-9,2%	10%
9e dixième de la population	8,3%	4,8%	1,6%	-1,5%	-4,5%	-7,3%	17%
10e dixième de la population	4,3%	2,5%	0,8%	-0,8%	-2,4%	-4,0%	61%
Ensemble	7,6%	4,4%	1,5%	-1,4%	-4,2%	-6,8%	100%
							Répartition des ménages concernés
Effectifs de ménages assujettis à l'IR							
1er dixième de la population	32,2%	24,8%	8,0%	-2,8%	-12,7%	-28,9%	0%
2e dixième de la population	25,9%	13,2%	2,7%	-5,2%	-23,8%	-36,1%	1%
3e dixième de la population	56,6%	31,0%	10,3%	-10,8%	-22,8%	-34,9%	2%
4e dixième de la population	24,1%	14,5%	5,3%	-5,0%	-14,1%	-23,4%	6%
5e dixième de la population	22,5%	13,0%	4,3%	-3,9%	-11,1%	-18,2%	9%
6e dixième de la population	12,5%	7,6%	2,5%	-2,0%	-6,9%	-11,9%	12%
7e dixième de la population	5,2%	3,0%	1,1%	-1,1%	-4,3%	-7,1%	16%
8e dixième de la population	2,3%	1,4%	0,3%	-0,1%	-1,2%	-2,4%	17%
9e dixième de la population	1,3%	0,7%	0,3%	-0,1%	-0,7%	-1,0%	18%
10e dixième de la population	0,5%	0,2%	0,1%	-0,1%	-0,5%	-1,0%	19%
Ensemble	7,7%	4,5%	1,5%	-1,4%	-4,4%	-7,3%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	1107	642	217	-195	-624	-1043	
Coût /gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	-22	-12	-4	4	11	17	
2e dixième de la population	-69	-38	-12	11	28	43	
3e dixième de la population	-225	-129	-41	39	110	174	
4e dixième de la population	-389	-222	-71	68	193	307	
5e dixième de la population	-546	-320	-105	98	291	477	
6e dixième de la population	-627	-374	-126	125	373	617	
7e dixième de la population	-678	-401	-132	130	383	632	
8e dixième de la population	-980	-574	-187	182	535	873	
9e dixième de la population	-1760	-1042	-344	339	1008	1665	
Ensemble	-5301	-3115	-1023	995	2935	4809	

Note de lecture: Une augmentation de 5 % des tranches de l'impôt sur le revenu (IR) au 1er janvier 2016 conduit à augmenter le seuil de pauvreté de 0,4% et en conséquence le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française de 0,2 point de pourcentage.

Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ines 2016

8. Variation des taux de CSG et CRDS

Une augmentation de 5 % des taux de CSG¹⁴ et de CRDS (appliqués à l'ensemble des revenus¹⁵) au 1^{er} janvier 2016 :

- augmente la masse de CSG et CRDS prélevée de 5,3 %, et laisse inchangé le nombre de personnes assujetties à la CSG et la CRDS¹⁶ ;
- augmente le rendement de la CSG et la CRDS de 4,4 milliards d'euros, ce qui correspond approximativement au gain de la mesure pour les finances publiques ;
- baisse le niveau de vie médian des personnes assujetties à la CSG de 0,4 % ;
- conduit à baisser le seuil de pauvreté de 0,5 %, et en conséquence le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française (-0,1 point)¹⁷.

¹⁴Déductibles et non déductibles.

¹⁵Taux de 8,0 % en 2016 sur les revenus d'activité, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage ; taux réduit de 6,7 % sur les revenus du chômage et les pensions de retraite, soit une hausse de 0,33 point ; et de 8,7 % sur les revenus du patrimoine, soit une hausse de 0,44 point.

¹⁶Les faibles effets par dixièmes de population correspondent à des effets de composition du fait de changements de déciles liés à la hausse de la CSG.

¹⁷L'intensité de la pauvreté baisse légèrement du fait de la baisse du seuil de pauvreté.

Tableau 8 : Effet d'une variation du taux de CSG et CRDS

Taux de CSG/CRDS	VARIATION PAR RAPPORT A LA SITUATION CONTREFACTUELLE (2016)						Situation contrefactuelle
	-5%(-0,4 point)	-3%(-0,24 point)	-1%(-0,08 point)	1%(0,08 point)	3%(0,24 point)	5%(0,4 point)	
Indicateurs d'inégalités et de pauvreté sur l'ensemble de la population							
Décile de niveau de vie et indicateurs d'inégalités et de pauvreté							
D1	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,2%	
D2	0,3%	0,2%	0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,3%	
D3	0,4%	0,2%	0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,4%	
D4	0,5%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,4%	
D5	0,5%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,5%	
D6	0,5%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,5%	
D7	0,5%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,6%	
D8	0,6%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,6%	
D9	0,6%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,4%	-0,6%	
D9/D1	0,01	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,01	
(100-S80)/S20	0,02	0,01	0,00	0,00	-0,01	-0,02	
Indice de Gini	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001	
Seuil de pauvreté à 60 %	0,5%	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,5%	
Taux de pauvreté à 60 % (en point)	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	
Intensité de la pauvreté (en point)	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	
							Nombre initial de ménages concernés (en milliers)
Niveau de vie des ménages bénéficiaires du transfert dans le contrefactuel							
Niveau de vie par dixième de population							
1er dixième de la population	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	1 350
2e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	1 748
3e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 337
4e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 773
5e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 763
6e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 658
7e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 675
8e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 751
9e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 778
10e dixième de la population	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	2 801
Ensemble (ndv moyen)	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	24 634
Niveau de vie médian	0,3%	0,2%	0,0%	-0,1%	-0,3%	-0,4%	
							Répartition initiale des masses versées
Masse de transfert par décile							
1er dixième de la population	-5,2%	-3,1%	-1,0%	1,0%	3,1%	4,9%	1%
2e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,2%	3%
3e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,1%	5%
4e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,3%	7%
5e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,4%	8%
6e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,3%	9%
7e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,2%	11%
8e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,3%	13%
9e dixième de la population	-5,3%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,3%	16%
10e dixième de la population	-5,2%	-3,1%	-1,0%	1,0%	3,1%	5,3%	26%
Ensemble	-5,2%	-3,2%	-1,1%	1,1%	3,2%	5,3%	100%
							Répartition des ménages concernés
Effectifs de ménages assujettis à la CSG							
1er dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	5%
2e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	7%
3e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9%
4e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11%
5e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	11%
6e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11%
7e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11%
8e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	11%
9e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11%
10e dixième de la population	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11%
Ensemble	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Ensemble (en milliers de ménage)	0	0	0	0	0	0	
Coût /gain budgétaire (=effet total sur le revenu disponible) (en millions d'euros)							
1er dixième de la population	55	33	11	-11	-33	-53	
2e dixième de la population	135	81	27	-27	-81	-134	
3e dixième de la population	206	124	41	-41	-124	-202	
4e dixième de la population	293	176	59	-59	-177	-296	
5e dixième de la population	358	215	72	-72	-216	-365	
6e dixième de la population	414	249	83	-83	-249	-416	
7e dixième de la population	483	290	97	-97	-291	-482	
8e dixième de la population	576	346	115	-116	-347	-585	
9e dixième de la population	708	425	142	-142	-426	-713	
10e dixième de la population	1138	684	228	-228	-685	-1145	
Ensemble	4367	2623	875	-876	-2631	-4390	

Note de lecture: Une augmentation de 5 % des taux de CSG (déductible et non déductible) et de CRDS au 1er janvier 2016 conduit à baisser le seuil de pauvreté de 0,5% et en conséquence le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population française (-0,1 point).

Source : Insee, enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2014 (actualisée 2016); Drees et Insee, modèle Ines 2016

5. Conclusion

L'exercice mené pour ce document de travail est celui d'un cahier de variantes. Il consiste à simuler des hausses ou des baisses théoriques de quelques paramètres majeurs du système socio-fiscal français, et d'en examiner les effets sur des indicateurs complexes résumant la situation des ménages en termes de niveaux de vie et d'inégalités, tout en prenant en compte l'ensemble des mécanismes du système socio-fiscal dans toute sa complexité. Il ne permet pas en revanche de simuler des modifications réglementaires plus complexes que des variations de paramètres.

Ces résultats restent à prendre avec précaution. En effet, ils sont obtenus par microsimulation, sur la base d'un échantillon non exhaustif de la population française et dépendent de plusieurs hypothèses (notamment sur le non-recours de certaines prestations). En outre, les résultats présentés ici ne sont valides que pour l'année 2016, car les résultats sont sensibles à l'apparition d'une mesure gouvernementale affectant une prestation ou un prélèvement¹⁸. C'est pourquoi l'élaboration de ce cahier de variantes mériterait, par la suite, d'être réitérée, par exemple à un rythme annuel.

6. Bibliographie

Bardaji J., Campagne B., Khder M., Lafféter Q., Simon O., Dufernez A-S., Elezaar C., Leblanc P., Masson E. et H. Partouche (2017), « Le modèle macroéconométrique Mésange : réestimation et nouveautés », *Document de travail de l'Insee n°G2017/04*.

André M., Biotteau A-N., Fredon S., Omalek L., Schmitt K. (2017), « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2016 opèrent une légère redistribution au bénéfice des 20 % les plus modestes », *France, portrait social*, édition 2017.

Domingo P. (2012), « Les non recourants au RSA », *L'e-ssentiel. CNAF*.

Minima sociaux et prestations sociales : ménages aux revenus modestes et redistribution, Panoramas de la Drees, édition 2017

Modèle Ines :

- Code source et documentation du modèle : <https://adullact.net/projects/ines-libre>
- Note de validation : https://adullact.net/docman/?group_id=940&view=listfile&dirid=2135
- Courte synthèse : <https://www.insee.fr/fr/information/2021951>

¹⁸ Par exemple, la disparition du RSA activité et de la PPE en 2016, associée à l'apparition de la prime d'activité explique qu'une hausse du montant du RSA n'ait pas le même effet sur les niveaux de vie en 2015 qu'en 2016.

Série des documents de travail de la DSDS

F1805 : « Family, Firms and the Gender Wage Gap in France » - Elise Coudin, Sophie Maillard et Maxime Tô

F1803 : « Trois versions du taux d'effort en matière de logement » - Pascal Godefroy

F1802 : « Heterogeneous exposure to labor earnings risk » - Pierre Pora et Lionel Wilner

F1801 : « L'espérance de vie par niveau de vie Méthode et principaux résultats » - Nathalie Blanpain

F1708 : « Les données fiscales de l'EDP : une nouvelle source d'informations sur les couples et les familles ? » - Vianney Costemalle

F1707 : « La situation matrimoniale dans le recensement : impact de la refonte du questionnaire de 2015. » - Guillemette Buisson

F1706 : « Indices de prix à la consommation » - Patrick Sillard

F1705 : Effet d'un choc d'inflation sur le revenu disponible et ses composantes deux ans après : une approche par microsimulation - Anne-Lise Biotteau et Maëlle Fontaine

F1704 : Scanner data and quality adjustment - Isabelle Léonard, Patrick Sillard, Gaëtan Varlet et Jean-Paul Zoyem

F1703 : Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête famille et logements et l'enquête emploi - Guillemette BUISSON et Aude LAPINTE

F1702 : Projections de la population active à l'horizon 2070 - Malik KOUBI et Anis MARRAKCHI

F1701 : Les taux marginaux effectifs de prélèvement pour les personnes en emploi en France en 2014 - Juliette FOURCOT et Michaël SICSIC

F1606 : Projections de population 2013-2070 pour la France : méthode et principaux résultats - Nathalie BLANPAIN et Guillemette BUISSON

F1605 : Les durées passées en famille monoparentale - Méthode d'estimation des durées et résultats - Vianney COSTEMALLE

F1604 : ESeG = European Socio economic Groups - Nomenclature socio-économique européenne - Monique MERON, Michel AMAR, Charline BABET, Milan BOUCHET-VALAT, Fanny BUGEJA-BLOCH, François GLEIZES, Frédéric LEBARON, Cédric HUGRÉE, Étienne PENISSAT et Alexis SPIRE

F1603 : Catégorie sociale d'après les déclarations annuelles de données sociales et catégorie sociale d'après le recensement : quels effets sur les espérances de vie par catégorie sociale ? Comparaison entre les déclarations annuelles de données sociales et les recensements de la population. Comparaison de méthodes d'estimation des espérances de vie - Vianney COSTEMALLE

F1602 : L'espérance de vie par catégorie sociale et par diplôme - Méthode et principaux résultats - Nathalie BLANPAIN

F1601 : Échantillonnage des agglomérations de l'IPC pour la base 2015 - Laurence JALUZOT et Patrick SILLARD

F1508 : Worker-firm matching and the family pay gap: Evidence from linked employer-employee data - Lionel WILNER

F1507 : Effet des nouvelles mesures sociales et fiscales sur le niveau de vie des ménages : méthodologie de chiffrage avec le modèle de microsimulation Ines - Mathias ANDRÉ, Marie-Cécile CAZENAVE, Maëlle FONTAINE, Juliette FOURCOT et Antoine SIREYJOL

F1506 : Nowcasting du taux de pauvreté par la micro-simulation - Maëlle FONTAINE et Juliette FOURCOT

F1505/376-501 : Bilan du projet EDP++ - division Camap et division Enquêtes et études démographiques

F1504 : Contrôles des rémunérations dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS) - Une analyse exploratoire pour améliorer la détection des points atypiques - Claire JACOD

F1503 : Précision de l'enquête Patrimoine 2010 - Pierre LAMARCHE et Laurianne SALEMBIER

F1502 : Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? Jean-Louis PAN KÉ SHON

F1501 : Évolution de la population de la France entre 1981 et 2011 : contributions de la fécondité, de la mortalité, du solde migratoire et de la structure de la pyramide des âges - Catherine BEAUMEL et Pascale BREUIL-GENIER

F1410 : "Personal network" and retirement: Is retirement bad for friendship and good for family relationships ? Anne LAFERRÈRE

F1409 : Retraités mais pas en retrait : La retraite pousse-t-elle à de nouvelles activités ? Anne LAFERRÈRE

F1407 : Production "aval" de l'enquête emploi en continu EEC2 2013 - 20XX - Fabien GUGGEMOS

F1406 bis : La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012 - Stéphane JUGNOT

F1405 (tome 1) : Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents - Fabienne DAGUET

F1405 (tome 2) : Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents - Fabienne DAGUET

F1404 : L'addition est-elle moins salée ? La réponse des prix à la baisse de TVA dans la restauration en France - Quentin LAFFÉTER et Patrick SILLARD

F1403 : Estimer les flux d'entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement - Chantal BRUTEL

F1402 : Une rotation de la main d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage - Claude PICART

F1401 : Calculs statistiques de stock et de flux sur la révision électorale 2012-2013 - Christelle RIEG